

Propulser les PME d'ici, c'est gagnant

Plateforme électorale de la Fédération canadienne
de l'entreprise indépendante (FCEI) pour les PME
du Québec

juin 2022



FCEI

**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires^{nc}

« Le prochain
gouvernement se
doit de poser les
gestes pour
accompagner les
entreprises d'ici
dans leur
croissance, car les
PME sont le cœur de
notre économie ».



- François Vincent
Vice-président
Québec de la FCEI

La PME, poumon économique du Québec

Forte de ses 95 000 membres, dont 20 000 au Québec, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada et la voix des entrepreneurs partout au pays, tous secteurs d'activité confondus.

Les PME sont le cœur de l'économie québécoise. Les entreprises de moins de 50 employés représentent de 89 % à 97 % des entreprises des régions québécoises. Au Québec, la moitié des entreprises comptent moins de cinq employés. Les PME stimulent notre économie, créent les emplois et dynamisent nos communautés.

Miser sur les petites entreprises, c'est miser sur notre tissu économique, sur un meilleur avenir collectif pour tous.

Quand six propriétaires de PME sur dix¹ ne conseilleraient pas à quelqu'un de démarrer une entreprise, c'est qu'il y a urgence d'agir. Après avoir traversé deux ans d'incertitude ponctués de cinq rudes tempêtes, c'est un véritable cri du cœur que lancent nos entrepreneurs.

Si nous voulons vraiment favoriser la croissance de nos PME, nous devons prendre le temps d'écouter ce qu'elles ont à nous dire. C'est ce que nous présentons dans cette plateforme. Plus précisément, nous y recensons les actions à prioriser par le gouvernement du Québec selon les chefs de PME, déclinées en sept grands chantiers qui permettront de construire un environnement favorable pour faire croître nos PME, stimuler l'émergence de la relève entrepreneuriale et d'enrichir l'économie des régions québécoises, soit :

- Créer un environnement fiscal plus juste et compétitif correspondant à la réalité économique des PME
- Outiller les entreprises pour contrer la pénurie de main-d'œuvre
- Lutter efficacement pour diminuer la paperasserie
- Soutenir les entreprises dans le cadre de la reprise économique postpandémique
- Veiller à une meilleure valorisation de l'entrepreneuriat pour assurer une relève entrepreneuriale forte
- Diminuer l'impact de l'inflation sur les petites entreprises
- Promouvoir l'achat local afin de stimuler l'économie et d'en faire une priorité sociétale

La FCEI espère que les recommandations concrètes qu'elle soumet ici seront reprises par les partis politiques, car elles contribueront au succès des PME, de l'économie des régions et de la société québécoise.


François Vincent

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Table des matières

Fiscalité et taxation des entreprises

- Imposition des entreprises et déduction pour petite entreprise (DPE)
- Taxes sur la masse salariale et exemption pour les petites entreprises

Pénurie de main-d'œuvre

- Répercussions de la pénurie de main-d'œuvre
- Formation de la main-d'œuvre

Paperasse et réglementation

- Réduire leur poids sur les petites entreprises
- Aller plus loin dans l'action gouvernementale

Santé et endettement des PME

- La santé et le rétablissement des PME
- L'endettement des PME

Relève entrepreneuriale

- Les problématiques de transfert entrepreneurial
- Les plans de relève entrepreneuriale

Inflation

- Les grands défis des PME en 2022
- Mesures gouvernementales à prioriser selon les PME

Achat local

- Miser sur les PME
- Réduire les obstacles des appels d'offres et marchés publics

Sommaire des recommandations

Fiscalité et taxation des entreprises

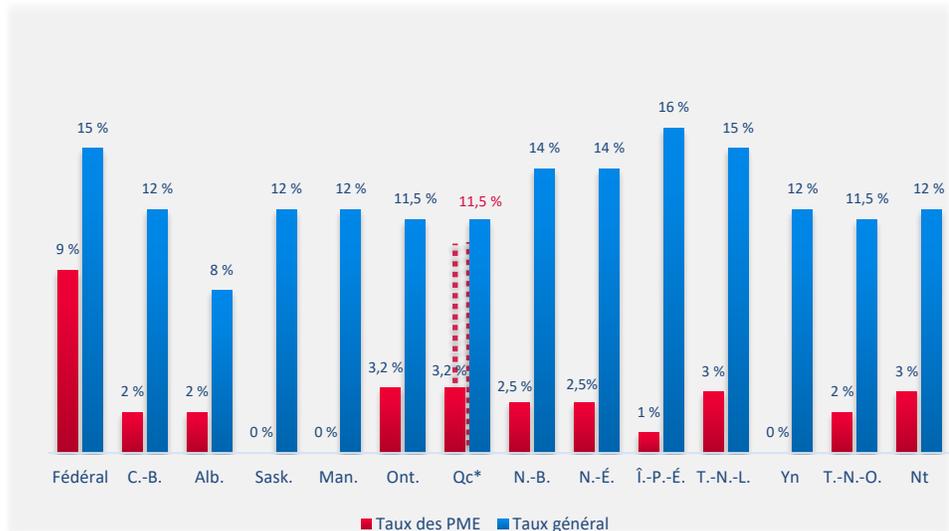
75 %
des Québécois
sont
défavorables à
la restriction
québécoise qui
limite l'accès
au taux d'impôt
réduit aux plus
petites
entreprises

83 %
des Québécois
sont favorables
à la fixation
d'un taux
d'imposition
réduit pour les
PME

Imposition des entreprises et déduction pour petite entreprise (DPE)

Comme dans toutes les provinces canadiennes, il existe un taux d'impôt pour PME au Québec, qu'on appelle ici la déduction pour la petite entreprise (DPE). Cette dernière accorde un rabais sur le taux d'imposition général. Ainsi, une PME québécoise admissible à la DPE est imposée à 3,2 % comparativement au taux général de 11,5 %.

Figure 1. Taux d'imposition des sociétés au Canada au 1^{er} janvier 2022²



Malheureusement, une grande injustice fiscale, unique au Canada, existe au Québec. Pour que les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction aient accès à la DPE et y soient complètement admissibles, elles doivent rémunérer 5 500 heures (un peu moins de trois employés à temps plein)³. À défaut de quoi, elles seront imposées au même taux d'impôt qu'une multinationale. Concrètement, pour l'année d'imposition 2022, ce sont près de 38 000 petites entreprises qui ont un taux d'impôt supérieur de 259 % !

Les sondages de la FCEI sont tout aussi révélateurs de l'importance cruciale du taux d'imposition pour les PME. En effet, le fardeau des taxes et des impôts demeure la principale préoccupation pour près de 80 %⁴ des propriétaires de PME, d'autant plus que le taux d'impôt réduit du Québec dit *taux PME* est plus élevé que celui de huit autres provinces canadiennes.

¹ FCEI, sondage Votre voix, mené du 9 au 27 septembre 2021, résultats finaux, PME du Québec, n = 548, marge d'erreur : +/- 4,2 %, 19 fois sur 20

² Calculs de la FCEI. Taux d'impôt des sociétés, consultation en ligne : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/societes/taux-impot-societes.html>. Aperçu fiscal de l'Alberta, consultation en ligne : <https://www.alberta.ca/taxes-levies-overview.aspx>. Impôt des sociétés au Québec, consultation en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/declaration-de-revenus-des-societes/calcul-de-limpot-sur-le-revenu-dune-societe/>

³ Revenu Québec, Critères d'admissibilité à la déduction pour petite entreprise, Site Internet. Consultation en ligne : <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/declaration-de-revenus-des-societes/calcul-de-limpot-sur-le-revenu-dune-societe/deduction-pour-petite-entreprise/criteres-dadmissibilite-societes-dont-lannee-dimposition-debute-apres-le-31-decembre-2016/>

⁴ FCEI, Opinions de nos membres, n = 84, 4 197 répondants, janvier à juin 2019

Taxes sur la masse salariale et exemption pour les petites entreprises

Les taxes sur la masse salariale sont prélevées à même les salaires, et les sommes perçues sont destinées à des fins particulières. Elles sont imposées par le gouvernement fédéral et provincial.

Les taxes sur la masse salariale au Québec sont 31,7 % plus élevées qu'en Ontario

Figure 2. Taux effectif d'imposition sur la masse salariale de l'employeur (%) et cotisation (\$) sur un salaire de 59 000 \$/année, par province, 2022

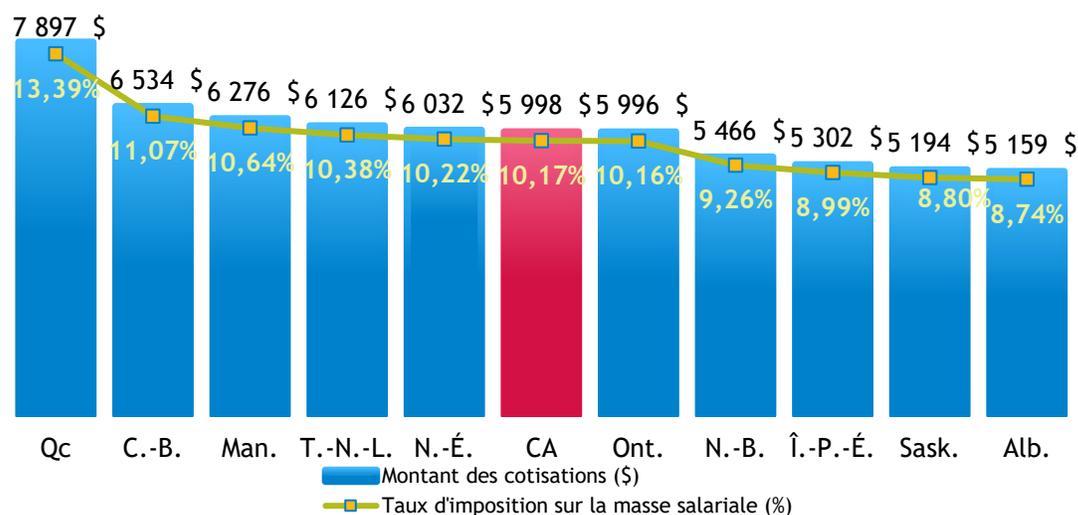


Figure 3. Taux effectif d'imposition sur la masse salariale de l'employeur (%) et cotisation sur un salaire de 59 000 \$/année, par province, 2019 vs 2022

	2019		2022		Variation 2019-2022 (Points de pourcentage)
	Taux effectif	Impôt à payer	Taux effectif	Impôt à payer	
<i>Québec</i>	12,94 %	7 634 \$	13,39 %	7 897 \$	↑ 0,45
<i>Colombie-Britannique</i>	10,20 %	6 018 \$	11,07 %	6 534 \$	↑ 0,87
<i>Manitoba</i>	9,80 %	5 782 \$	10,64 %	6 276 \$	↑ 0,84
<i>Terre-Neuve-et-Labrador</i>	9,51 %	5 610 \$	10,38 %	6 126 \$	↑ 0,87
<i>Nouvelle-Écosse</i>	9,35 %	5 517 \$	10,22 %	6 032 \$	↑ 0,87
<i>Canada</i>	9,51 %	5 608 \$	10,17 %	5 998 \$	↑ 0,66
<i>Ontario</i>	9,98 %	5 886 \$	10,16 %	5 996 \$	↑ 0,19
<i>Nouveau-Brunswick</i>	9,35 %	5 517 \$	9,26 %	5 466 \$	↓ 0,09
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	8,28 %	4 885 \$	8,99 %	5 302 \$	↑ 0,71
<i>Saskatchewan</i>	7,87 %	4 644 \$	8,80 %	5 194 \$	↑ 0,93
<i>Alberta</i>	7,78 %	4 590 \$	8,74 %	5 159 \$	↑ 0,96

Source : Calculs de la FCEI, fondés sur une petite entreprise dont la masse salariale s'élève à 2,95 M\$/ année.

Un rapport exclusif de la FCEI répertorie les montants des taxes sur la masse salariale de l'employeur par province. Force est de constater que le Québec occupe encore la première place avec 7 897 \$ pour 2022, comparativement à la moyenne canadienne de 5 998 \$. Pour l'année 2022, un employeur québécois aura un taux effectif d'imposition sur sa masse salariale de 13,39 %, alors qu'en Ontario il se situera à 10,16 %.

De plus, pour la catégorie des taxes provinciales⁵ sur la masse salariale, des cinq provinces qui ont imposé ces cotisations, le Québec est la seule qui n'a pas

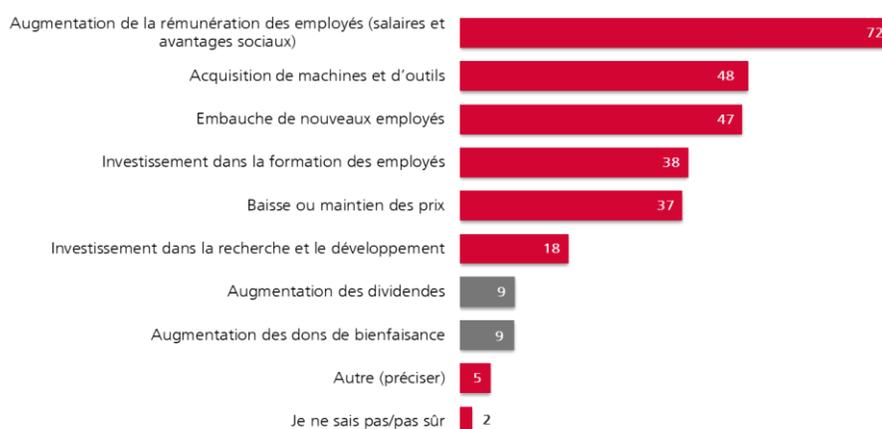
⁵ Les taxes provinciales sur la masse salariale (taxe santé et/ou taxe pour l'éducation) perçues sur la masse salariale de l'entreprise
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante PROPULSER LES PME D'ICI, C'EST GAGNANT

Avec une baisse des taxes et des impôts, 72% des PME investiraient dans le capital humain*

d'exemption de base pour petite entreprise. Le Québec distingue également les secteurs primaire et manufacturier des autres quant aux taux de cotisation pour le Fonds des services de santé (FSS). Pour rendre plus compétitives les petites entreprises québécoises, il devient essentiel d'harmoniser le FSS de toutes les PME au même niveau que celui des secteurs primaire et manufacturier et d'instaurer une exemption de base pour petite entreprise, comme c'est le cas dans les autres provinces canadiennes.

Les PME sont très claires sur l'effet qu'aurait une diminution de leur fardeau fiscal. Les impacts seraient particulièrement positifs pour les employés et pour les consommateurs, et aideraient les entreprises à prendre le virage de l'automatisation. En somme, agir sur la fiscalité des entreprises (imposition et taxation) entraînerait des retombées économiques sur toutes nos régions.

Figure 4. Les investissements des PME lors de la diminution du fardeau fiscal



Le prochain gouvernement devrait :

- ✓ Abolir le critère des heures rémunérées qui bloque l'accès à la déduction pour petite entreprise (DPE) pour les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction
- ✓ Poursuivre la baisse du taux d'impôt PME pour atteindre la moyenne canadienne excluant le Québec
- ✓ Harmoniser les taux du FSS pour que tous les secteurs aient le même taux que les secteurs primaire et manufacturier
- ✓ Diminuer les taxes sur la masse salariale pour réduire l'écart avec l'Ontario
- ✓ Instaurer une exemption de base pour le FSS pour les petites entreprises, comme c'est le cas dans les autres provinces

« Nous payons environ 3 millions en salaires par année. Notre salaire moyen est 20 % plus élevé que la moyenne nationale. Et si c'était à refaire... j'enregistrerais mon entreprise ailleurs qu'au Québec. »

— Services professionnels, Saguenay-Lac-Saint-Jean

« Le taux d'imposition provincial des petites compagnies qui ont moins de 5000 heures de masse salariale est injuste. »

— Services professionnels, Saguenay-Lac-Saint-Jean

* FCEI, Votre voix, mené du 4 au 23 novembre 2021, résultats finaux, PME du Québec, n = 634, marge d'erreur + 3,9 %

Pénurie de main-d'œuvre

Véritable frein au développement et à la croissance des entreprises, la pénurie de main-d'œuvre mine l'économie du Québec. Cet enjeu de taille engendre pertes de contrats, de ventes, et reports de projets. On peut qualifier la pénurie de main-d'œuvre de réelle crise lorsque trois PME sur cinq* affirment être à risque à court ou moyen terme si l'enjeu persiste ou s'accroît.

Répercussions de la pénurie de main-d'œuvre

Les conséquences néfastes sont nombreuses pour l'économie de toutes les régions du Québec⁶ :

- ✓ 63 % des dirigeants de PME doivent travailler plus d'heures pour compenser le manque de main-d'œuvre.
- ✓ 45 % des employés doivent travailler plus d'heures pour compenser le manque de travailleurs.
- ✓ 39 % des PME sont contraintes de refuser des ventes ou des contrats.
- ✓ 26 % doivent annuler ou reporter des projets d'entreprise.
- ✓ 12 % doivent prolonger certains contrats.

48 % des PME affirment ne pas être au courant des programmes et mesures du gouvernement du Québec visant à aider les entreprises à trouver et former des employés

61 % des PME ne pensent pas que le gouvernement comprend les impacts de cet enjeu sur les entreprises

Votre voix, 804 membres FCEI du Québec ont répondu du 5 au 27 août 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,5 %, 19 fois sur 20

Un [rapport sur l'impact des pénuries pour les PME du Québec](#) sorti en avril dernier démontre que tous les secteurs économiques sont frappés durement par l'augmentation des postes vacants et vivent très durement les impacts de la pénurie de main-d'œuvre. En effet, selon les données de Statistique Canada, le nombre de postes vacants au Québec est passé de 126 730 au 4^e trimestre de 2019 à 238 140 au 4^e trimestre de 2021, soit une augmentation de 88 %. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration (+ 155 %), de la construction (+ 94 %) et manufacturier (+ 92 %) sont particulièrement touchés.

81 %**
des PME
subissent les
effets de la
pénurie de main-
d'œuvre au
Québec



** FCEI, Votre voix, 882 membres du Québec ont répondu du 18 au 27 janvier 2022. Marge d'erreur de ± 3,3 %, 19 fois sur 20

⁶ FCEI, Sondage omnibus du Québec, mené du 14 mars au 7 avril 2022, résultats finaux, 1 332 répondants, marge d'erreur +/- 2,7 %, 19 fois sur 20

Les mesures que le gouvernement du Québec doit prioriser selon les PME :

57 % Diminuer les taxes et les impôts des entreprises.

49 % Bonifier les crédits d'impôt.

33 % Aider les entreprises à trouver des candidats dans leur région.

32 % Réduire les délais de traitement pour l'embauche de travailleurs immigrants et en simplifier l'accès.

Source : FCEI, sondage Votre Voix, mené du 12 au 31 janvier 2021, résultats finaux, 709 répondants, marge d'erreur +/- 3,7 %, 19 fois sur 20

Immigration

Une des solutions à la pénurie de main-d'œuvre consiste à accueillir de nouveaux travailleurs étrangers possédant des compétences recherchées par les employeurs. Ces derniers expriment des attentes particulières en lien avec l'immigration en termes de réduction, de simplification et d'accélération des procédures. Selon le rapport [Priorités des PME du Québec en matière de développement économique régional](#) publié par la FCEI en mai 2021, trois PME sur cinq (59 %) demandent d'adopter des mesures pour attirer les immigrants dans les régions afin de réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre dans une perspective locale.

Formation de la main-d'œuvre

Les PME québécoises sont très investies dans la formation de leurs employés. En effet, 84 % d'entre elles sont d'avis que la formation des employés augmente la productivité de leur entreprise. Près de la moitié (43 %) offrent de la formation dite « informelle » en milieu de travail, 11 % de la formation « formelle » (séminaires, ateliers, cours théoriques donnés par des instructeurs professionnels, etc.) et 33 % combinent les deux⁷.

Le gouvernement du Québec a créé plusieurs crédits d'impôt pour encourager les entreprises à investir dans la formation de leurs employés. Il a récemment mis en place une stratégie très agressive pour encourager la requalification et le rehaussement des compétences. Le Québec a également une approche coercitive. Les entreprises qui ont une masse salariale de plus de 2 M\$ doivent investir 1 % de leur masse salariale en formation. À défaut, elles doivent verser la somme non investie au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre du gouvernement du Québec. Or, 67 % des dirigeants de PME⁸ sont favorables à son abolition. Pour stimuler les investissements dans la formation et répondre plus adéquatement aux besoins des employeurs et des employés, il est nécessaire de miser sur une approche plus ciblée et adaptée à la réalité entrepreneuriale.

⁷ FCEI, sondage *Votre voix*, mené du 8 au 22 avril 2022, résultats finaux, 455 répondants du Québec, marge d'erreur +/- 4,6 %, 19 fois sur 20

⁸ FCEI, sondage omnibus Québec, mené du 14 mars au 7 avril 2022, résultats finaux, 1 332 répondants, marge d'erreur +/- 2,7 %, 19 fois sur 20

Le prochain gouvernement devrait :

- ✓ Adopter les recommandations précédentes sur la fiscalité des PME pour les aider à attirer des talents et à investir dans les processus d'automatisation
- ✓ Améliorer la communication des programmes existants aux entrepreneurs et assurer un accompagnement personnalisé pour les aider à y avoir recours
- ✓ Bonifier l'offre de crédits d'impôt aux entreprises (ex. : prolongation de carrière, maintien en emploi des travailleurs d'expérience, formation d'un travailleur à l'emploi d'une PME, projets de transformation numérique, etc.) afin d'augmenter le coffre à outils à la disposition des entreprises pour attirer des employés et prendre le virage de l'automatisation
- ✓ Bonifier l'offre de crédits d'impôt pour la formation, notamment pour couvrir les coûts de la formation informelle grandement pratiquée par les PME
- ✓ Réformer l'approche coercitive en matière de formation afin de réduire la cotisation salariale au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre du gouvernement du Québec et la paperasserie qui y est associée
- ✓ Améliorer les avantages fiscaux pour les travailleurs expérimentés (60 ans et plus) pour stimuler leur maintien ou retour sur le marché du travail
- ✓ Augmenter les seuils d'immigration au Québec et s'assurer que les candidats sélectionnés répondent aux besoins du marché du travail, particulièrement à ceux des PME
- ✓ Adopter des mesures d'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail et déployer des mesures pour la régionalisation de l'immigration
- ✓ Réduire le fardeau administratif, financier et réglementaire des PME lié à l'immigration temporaire et permanente afin de permettre aux entreprises de trouver plus rapidement les talents dont elles ont besoin



« *Nous sommes ouverts 4 jours semaine au lieu de 7.* »

– Restauration - Montérégie

« *Nous avons perdu des employés en raison du surplus de travail.* »

– Agriculture - Capitale-Nationale

« *J'ai dû vendre des équipements que je ne pouvais utiliser faute de main-d'œuvre.* »

– Transport - Bas-Saint-Laurent

Paperasse et réglementation

La FCEI martèle sur toutes les tribunes gouvernementales l'importance de réduire les formalités administratives et réglementaires des entreprises.

Le fardeau administratif et réglementaire représente un coût annuel de 8,2 milliards de dollars au Québec

Réduire leur poids sur les petites entreprises

Les répercussions sont nombreuses et se font ressentir sur la croissance des entreprises et le déploiement de leur plein potentiel. Dans le cadre d'un important rapport⁹ sur la « paperasserie » au Canada, la FCEI aborde aussi l'aspect plus « intangible » mais bien réel du fardeau administratif et réglementaire.

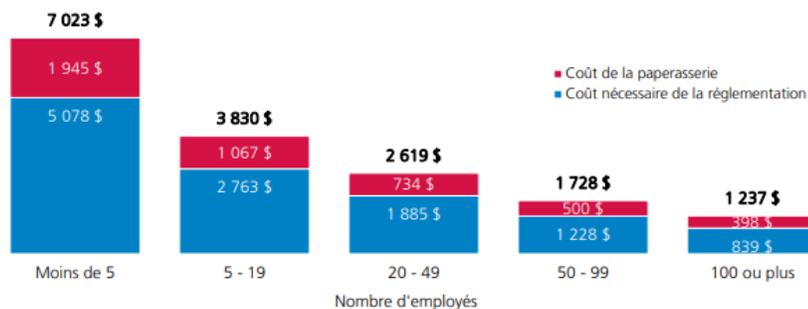
94 % des propriétaires de PME jugent que les gouvernements pensent davantage à la grande entreprise qu'à la petite à l'égard de la réglementation

87 % des propriétaires de PME jugent que l'accumulation de règlements ajoute un stress important dans leur vie

La pénurie de main-d'œuvre augmente significativement et négativement le fardeau administratif des dirigeants d'entreprise, car elle les contraint à travailler plus.

Au Québec, le coût total de la réglementation est près de cinq fois plus lourd à porter pour les entreprises de moins de cinq employés (figure 5). Ici, nous observons toute la pression qu'exerce la paperasserie sur l'environnement d'affaires et à quel point elle est un frein à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises, d'où l'importance de diminuer ce fardeau pour l'économie.

Figure 5. Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2020)¹⁰



⁹ FCEI, Rapport sur la paperasserie au Canada, rapport de recherche, janvier 2021. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Rapport-sur-la-paperasserie-au-Canada-2021.pdf>

¹⁰ Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada

58 % des entrepreneurs québécois ne conseilleraient pas à leurs enfants de démarrer une entreprise à cause de la lourdeur réglementaire

Aller plus loin dans l'action gouvernementale

Le gouvernement du Québec en fait déjà beaucoup pour réduire la paperasserie, mais il pourrait en faire plus, notamment en se dotant d'une loi sur l'allègement réglementaire et administratif à l'image de la politique actuelle en la matière. Une telle loi pourrait entre autres établir une procédure améliorée pour la réalisation des analyses d'impact réglementaire (AIR) et assurer une application rigoureuse de la règle du 1 pour 1, qui prévoit que toute nouvelle obligation entraînant des coûts pour les entreprises soit compensée par l'abolition d'une formalité administrative existante.

Il reste aussi du ménage à faire dans les règles déshéritées. Le Québec est la seule juridiction en Amérique du Nord imposant, par décret, des conventions collectives à des sous-secteurs économiques, dont certains sont régionaux (ex. : menuiserie métallique, matériaux de construction, services automobiles). Ces régimes sont chapeautés par la *Loi sur les décrets de convention collective* (LDCC), adoptée en 1934 dans un contexte socioéconomique complètement différent et en absence de lois assurant un filet social aux travailleurs québécois. Ces régimes sont gérés par des comités paritaires, qui ne sont ni assujettis au Protecteur du citoyen du Québec ni à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Enfin, les entreprises assujetties doivent payer une taxe supplémentaire sur la masse salariale, subir une lourde paperasserie et n'ont pas accès à un système indépendant et impartial de vérification, d'enquête, de gestion des plaintes et de contestation.

Le prochain gouvernement devrait :

- ✓ Adopter une loi sur l'allègement réglementaire et administratif en s'inspirant de la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*
- ✓ Ajouter dans la nouvelle loi ou la Politique gouvernementale l'obligation de recenser l'ajout des nouvelles obligations des projets de loi adoptés l'année d'avant
- ✓ Prévoir dans la nouvelle loi ou la Politique gouvernementale que la règle du 1 pour 1 vise toute nouvelle obligation entraînant des coûts, pas uniquement celles générées par des formalités administratives issues des organismes de l'État
- ✓ Obliger les ministères et organismes à réaliser une AIR suivant les modifications adoptées lors de l'étude détaillée d'un projet de loi afin d'assurer un meilleur respect de la règle du 1 pour 1
- ✓ Prévoir dans la nouvelle loi ou la Politique gouvernementale que la réalisation des AIR soit la responsabilité d'un secrétariat relevant directement du conseil exécutif
- ✓ Nommer au conseil des ministres un ministre responsable des PME et de l'allègement réglementaire
- ✓ Abolir la LDCC afin d'harmoniser le cadre réglementaire québécois avec celui des autres juridictions de l'Amérique du Nord
- ✓ À défaut d'une abolition, tenir un vote auprès de toutes les entreprises assujetties à la LDCC et abolir les décrets qui n'obtiennent pas une adhésion majoritaire

Santé et endettement des PME

La santé et le rétablissement des PME

Les impacts économiques de la pandémie de COVID-19 se font toujours sentir et les PME sont encore fragiles. En date du 15 juin 2022, 55 % des PME québécoises ont des revenus inférieurs à la normale.¹¹

Une étude¹² publiée par la FCEI révèle que les PME en voie de rétablissement estiment qu'il leur faudra près de deux ans en moyenne (23 mois) pour retrouver un niveau d'activité normal. Avec cette lente reprise des PME s'ajoute le défi de l'endettement qui prend des proportions astronomiques.

L'endettement des PME

Pour contrer les impacts de la COVID-19, les PME ont été contraintes de s'endetter pour survivre. Selon nos estimations, les PME du Québec ont cumulé une dette moyenne de 108 034 \$¹³. Ces données illustrent que les actions gouvernementales sont toujours de mise pour aider les PME québécoises aux prises avec de nombreux défis.

Le prochain gouvernement devrait :

- ✓ Offrir plus de temps (10 ou 15 ans plutôt que 3 ans) pour rembourser les prêts accordés dans le cadre des programmes d'aide du gouvernement du Québec (PAUPME et PACTE)
- ✓ Éviter d'imposer de nouvelles restrictions économiques ou, à défaut, assurer la pleine compensation des pertes qu'elles occasionnent pour les entreprises

63 % des PME québécoises sont toujours endettées à cause de la pandémie

70 % ne sont toujours pas remises du stress pandémique

¹¹ FCEI, résultats préliminaires du sondage Votre voix - juin 2022, résultats du 9 au 14 juin 2022, n = 2 353. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 2,0 points de pourcentage, 19 fois sur 20. : <https://www.jechoisispme.ca/sante/>

¹² FCEI, sondage Votre voix - juillet 2021. Basé sur 2 856 réponses de propriétaires de PME de tout le Canada. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-08/Retablissement-des-PME.pdf>

¹³ Évaluation de la FCEI en date du 6 mars 2022

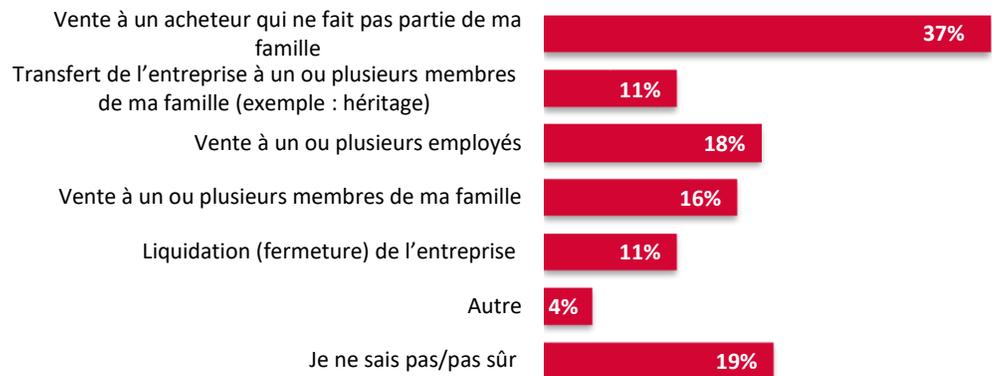
Relève entrepreneuriale

Les problématiques de transfert entrepreneurial

Une étude¹⁴ de la FCEI menée en 2018 révélait que près des trois quarts des propriétaires de PME (72 %) songent à céder leur entreprise d'ici 10 ans. Dans un contexte où plusieurs entrepreneurs vont prendre leur retraite dans les prochaines années, la relève entrepreneuriale représente un enjeu majeur. Des ventes ou des transferts d'entreprise réussis permettent de sauver des emplois, d'assurer la prospérité des régions et de soutenir la croissance économique. Le gouvernement se doit donc de faire son possible pour faciliter les transitions.

Les plans de relève entrepreneuriale

Figure 6. Les stratégies de sortie des entrepreneurs - Québec¹⁵



En plus de faciliter le passage à la génération suivante, un plan de relève soigneusement préparé contribue à la vitalité du secteur des PME.

Si aujourd'hui nous assistons à une pénurie de main-d'œuvre, nous craignons que demain nous assistions à une pénurie d'entrepreneurs si des actions ne sont pas expressément mises de l'avant.

Le prochain gouvernement devrait :

- ✓ Valoriser l'entrepreneuriat, par exemple en faisant connaître, surtout auprès des jeunes entrepreneurs, les possibilités et les avantages offerts par l'achat d'une entreprise déjà en activité
- ✓ Adopter des politiques fiscales encourageant les transferts d'entreprise

¹⁴ FCEI, Réussir la relève, novembre 2018. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-11/Reussir-la-releve-rapport-planification-releve.pdf>

¹⁵ FCEI, sondage Votre Voix, mené du 4 au 31 mars 2021, 821 répondants du Québec, marge d'erreur +/- 3,4 %, 19 fois sur 20

Inflation

Au Québec, 85 % des PME sont victimes d'une hausse des coûts

L'augmentation des coûts, qui atteint un niveau inégalé en plus de 30 ans, risque de retarder la relance économique, comme le révèle une récente note de recherche¹⁵ de la FCEI.

Les grands défis des PME en 2022

74 % des PME québécoises identifient l'augmentation des prix comme étant leur plus grand défi en 2022

Figure 7. Plus grands défis auxquels les PME du Québec feront face en 2022¹⁷



Face à cette hausse des coûts, les petites entreprises sont obligées de trouver des solutions pour survivre. Elles n'augmentent pas leurs prix de gaieté de cœur, parce que bien souvent, cela leur fait perdre des clients.

Les causes de l'inflation sont multiples selon la Banque du Canada qui, dans son rapport sur la politique monétaire de janvier 2022, indique que « les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales font monter les prix des biens durables, tandis que les hausses des prix de l'énergie au Canada s'expliquent par les prix élevés du pétrole et du gaz naturel à l'échelle mondiale. »¹⁸

¹⁵ FCEI, note de recherche, mars 2022. Consultation en ligne : https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2022-03/FCEI_Note_Inflation_2022_QC.pdf

¹⁶ FCEI, sondage Votre Voix, mené du 18 au 27 janvier 2022, résultats finaux, 882 répondants, marge d'erreur +/- 3,3 %, 19 fois sur 20

¹⁸ Banque du Canada, rapport sur la politique monétaire, janvier 2022, p. 19. Consultation en ligne : <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2022/01/rpm2022-01-26.pdf>

La FCEI a demandé aux dirigeants d'entreprise comment le gouvernement du Québec pourrait les aider face à l'inflation.

Pour compenser l'inflation, les propriétaires de PME ont notamment¹⁹ :

-
- 73 %** Augmenté leurs prix.
-
- 52 %** Travaillé plus d'heures afin d'alléger leurs coûts de main-d'œuvre.
-
- 38 %** Réduit temporairement leurs marges bénéficiaires afin de rester concurrentiels.
-
- 29 %** Réduit leurs investissements et leurs prévisions de croissance.
-
- 23 %** Augmenté leur capacité d'endettement et/ou utilisé davantage leurs économies personnelles.
-

Afin de réduire la pression exercée par l'inflation sur les propriétaires de PME, quelques mesures sont à la portée du gouvernement du Québec. En effet, bien que ce dernier ne contrôle pas toutes les composantes du prix du carburant, il dispose d'une marge de manœuvre importante en ce qui concerne les coûts gouvernementaux et la fiscalité des petites entreprises, qui sont plus élevés ici que dans les autres provinces.

Mesures gouvernementales²⁰ à prioriser selon les PME

-
- 85 %** Jugent que la soumission annuelle d'Hydro-Québec au processus de la Régie de l'énergie est la meilleure mesure pour réduire l'impact de l'inflation sur leur entreprise.
-
- 87 %** Aimeraient bénéficier d'un gel des coûts relatifs à l'administration gouvernementale (permis, licence, registres, etc.).
-
- 83 %** Réclament une réduction des taxes sur la masse salariale.
-

Le prochain gouvernement du Québec devrait :

- ✓ Déposer et adopter un projet de loi afin de réinstaurer le régime auquel a mis fin le projet de loi 34 et qui prévoit la soumission annuelle d'Hydro-Québec au processus de la Régie de l'énergie
- ✓ Éviter d'augmenter les coûts relatifs à l'administration gouvernementale
- ✓ Mettre en application les recommandations de la section sur la fiscalité des PME

¹⁹ FCEI, sondage Votre Voix, mené du 9 au 25 février 2022, résultats finaux, 642 répondants, marge d'erreur +/- 3,9%, 19 fois sur 20

²⁰ FCEI, sondage Votre Voix, mené du 16 mars au 5 avril 2022, résultats finaux, 1 135 répondants, marge d'erreur +/- 2,9%, 19 fois sur 20

Achat local

Miser sur les PME

L'achat local joue un rôle déterminant pour aider les PME à se relever des impacts de la pandémie. La FCEI a travaillé activement à valoriser la consommation locale dans tout le pays, notamment en lançant la campagne [#JechoisisPME](#). Beaucoup d'énergie gouvernementale a été investie dans diverses initiatives et campagnes de sensibilisation afin de convaincre les citoyens qu'ils pouvaient faire une différence en participant au sauvetage des commerces locaux frappés de plein fouet par les restrictions économiques. Les résultats de notre sondage²¹ démontrent que l'achat local a contribué à sauver 29 % des PME, soit des milliers d'entreprises au Québec. Il faut poursuivre les efforts visant à promouvoir la consommation dans les commerces de proximité.

53 % des PME demandent que les organismes publics s'approvisionnent davantage auprès des PME locales, ce, tout en respectant les engagements du Québec dans le cadre des accords internationaux

44 % des PME souhaitent une intensification des campagnes d'achat local

34 % des PME demandent de prévoir une proportion de contenu local dans les appels d'offres publics et semi-publics

Réduire les obstacles des appels d'offres et marchés publics

Par l'adoption du [projet de loi 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics](#) et sa stratégie gouvernementale, le gouvernement du Québec a répondu à plusieurs demandes des PME en matière d'achat québécois. La stratégie gouvernementale des marchés publics prévoit en effet générer de réelles retombées économiques pour toutes les régions du Québec.

La FCEI a réalisé une enquête spécifique²² auprès des dirigeants de PME sur les appels d'offres (AO) et les marchés publics. Fait intéressant : 36 % des PME québécoises affirment avoir vendu des biens ou des services à un ou plusieurs organismes publics au cours des cinq dernières années.

Le gouvernement du Québec a pris la bonne voie en habilitant les entreprises d'ici, en les accompagnant et en réglant les retards de paiement. Cela augmentera la

²¹ FCEI, sondage Votre voix, 691 membres FCEI du Québec ont répondu entre le 8 juillet et au 31 juillet 2021. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,7 %, 19 fois sur 20

²² FCEI, sondage omnibus Québec, mené du 14 mars au 7 avril 2022, résultats finaux, 1 332 répondants, marge d'erreur +/- 2,7 %, 19 fois sur 20

participation des entreprises québécoises, qui pourront également en profiter plus largement dans l'ensemble du marché canadien.

Les obstacles des PME vis-à-vis des appels d'offres et marchés publics :

- 53 % La paperasse associée aux marchés publics diminue leur intérêt à y participer.
- 52 % Le délai de paiement trop long des organismes publics freine leur intérêt à s'intéresser aux marchés publics.
- 48 % Les exigences gouvernementales sont trop lourdes (caution, critères, etc.).
- 41 % Difficile de communiquer avec l'acheteur ou l'utilisateur réel des biens et des services.

Les actions gouvernementales qui stimuleraient la participation des PME aux marchés publics :

- 63 % Abandonner le concept de plus bas soumissionnaire au profit de critères liés à la qualité, à l'innovation, à l'expertise et socio-environnementaux.
- 63 % Simplifier et réduire les formalités administratives des appels d'offres.
- 60 % Réduire les délais de traitement et d'approbation.
- 58 % Adopter un règlement obligeant l'État à payer rapidement ses fournisseurs.
- 49 % Mieux accompagner et former les entreprises aux appels d'offres et marchés publics.

Le prochain gouvernement devrait :

- ✓ Poursuivre et intensifier les campagnes visant à encourager l'achat local
- ✓ Continuer d'encourager les ministères et les agences gouvernementales à s'approvisionner davantage auprès des PME locales, tout en respectant les accords internationaux, et assurer l'accès aux marchés canadiens afin d'offrir plus d'opportunités aux PME de prospérer
- ✓ Continuer de réduire le fardeau administratif et réglementaire des entreprises afin de leur permettre de répondre plus simplement et rapidement aux AO et marchés publics
- ✓ Abandonner le concept de plus bas soumissionnaire au profit de critères liés à la qualité, à l'innovation, à l'expertise et socio-environnementaux
- ✓ Réduire les délais de traitement et d'approbation des AO afin de stimuler la participation des entreprises aux marchés publics
- ✓ Mettre en application les dispositions du projet de loi 12 afin de régler les délais de paiement dans l'industrie de la construction
- ✓ Accélérer les actions en vue de réduire les barrières interprovinciales afin que les PME bénéficient du marché canadien



« L'abolition du plus bas soumissionnaire dans les appels d'offres publics serait une excellente chose. »

— Construction - Capitale-Nationale

Sommaire des recommandations

1. Abolir le critère des heures rémunérées qui bloque l'accès à la déduction pour petite entreprise (DPE) pour les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction
2. Poursuivre la baisse du taux d'impôt PME pour atteindre la moyenne canadienne excluant le Québec
3. Harmoniser les taux du FSS pour que tous les secteurs aient le même taux que celui des secteurs primaire et manufacturier
4. Diminuer les taxes sur la masse salariale pour réduire l'écart avec l'Ontario
5. Instaurer une exemption de base pour le FSS pour les petites entreprises, comme c'est le cas dans les autres provinces
6. Adopter les recommandations précédentes sur la fiscalité des PME pour les aider à attirer des talents et à investir dans les processus d'automatisation
7. Améliorer la communication des programmes existants aux entrepreneurs et assurer un accompagnement personnalisé pour les aider à y avoir recours
8. Bonifier l'offre de crédits d'impôt aux entreprises (ex. : prolongation de carrière, maintien en emploi des travailleurs d'expérience, formation d'un travailleur à l'emploi d'une PME, projets de transformation numérique, etc.) afin d'augmenter le coffre à outils à la disposition des entreprises pour attirer des employés et prendre le virage de l'automatisation
9. Bonifier l'offre de crédits d'impôt pour la formation, notamment pour couvrir les coûts de la formation informelle grandement pratiquée par les PME
10. Réformer l'approche coercitive en matière de formation afin de réduire la cotisation salariale au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre du gouvernement du Québec et la paperasserie qui y est associée
11. Améliorer les avantages fiscaux pour les travailleurs expérimentés (60 ans et plus) pour stimuler leur maintien ou retour sur le marché du travail
12. Augmenter les seuils d'immigration au Québec et s'assurer que les candidats sélectionnés répondent aux besoins du marché du travail, particulièrement à ceux des PME
13. Adopter des mesures d'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail et déployer des mesures pour la régionalisation de l'immigration
14. Réduire le fardeau administratif, financier et réglementaire des PME lié à l'immigration temporaire et permanente afin de permettre aux entreprises de trouver plus rapidement les talents dont elles ont besoin
15. Adopter une loi sur l'allègement réglementaire et administratif en s'inspirant de la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*
16. Ajouter dans la nouvelle loi ou la Politique gouvernementale l'obligation de recenser l'ajout des nouvelles obligations des projets de loi adoptés l'année d'avant
17. Prévoir dans la nouvelle loi ou la Politique gouvernementale que la règle du 1 pour 1 vise toute nouvelle obligation entraînant des coûts, pas uniquement celles générées par des formalités administratives issues des organismes de l'État
18. Obliger les ministères et organismes à réaliser une AIR suivant les

modifications adoptées lors de l'étude détaillée d'un projet de loi afin d'assurer un meilleur respect de la règle du 1 pour 1

19. Prévoir dans la nouvelle loi ou la Politique gouvernementale que la réalisation des AIR soit la responsabilité d'un secrétariat relevant directement du conseil exécutif
20. Nommer au conseil des ministres un ministre responsable des PME et de l'allègement réglementaire
21. Abolir la LDCC afin d'harmoniser le cadre réglementaire québécois avec celui des autres juridictions de l'Amérique du Nord
22. À défaut d'une abolition, tenir un vote auprès de toutes les entreprises assujetties à la LDCC et abolir les décrets qui n'obtiennent pas une adhésion majoritaire
23. Offrir plus de temps (10 ou 15 ans plutôt que 3 ans) pour rembourser les prêts accordés dans le cadre des programmes d'aide du gouvernement du Québec (PAUPME et PACTE)
24. Éviter d'imposer de nouvelles restrictions économiques ou, à défaut, assurer la pleine compensation des pertes qu'elles occasionnent pour les entreprises
25. Valoriser l'entrepreneuriat, par exemple en faisant connaître, surtout auprès des jeunes entrepreneurs, les possibilités et les avantages offerts par l'achat d'une entreprise déjà en activité
26. Adopter des politiques fiscales encourageant les transferts d'entreprise.
27. Déposer et adopter un projet de loi afin de réinstaurer le régime auquel a mis fin le projet de loi 34 et qui prévoit la soumission annuelle d'Hydro-Québec au processus de la Régie de l'énergie
28. Éviter d'augmenter les coûts relatifs à l'administration gouvernementale
29. Mettre en application les recommandations de la section sur la fiscalité des PME
30. Poursuivre et intensifier les campagnes visant à encourager l'achat local
31. Continuer d'encourager les ministères et les agences gouvernementales à s'approvisionner davantage auprès des PME locales, tout en respectant les accords internationaux, et assurer l'accès aux marchés canadiens afin d'offrir plus d'opportunités aux PME de prospérer
32. Continuer de réduire le fardeau administratif et réglementaire des entreprises afin de leur permettre de répondre plus simplement et rapidement aux AO et marchés publics
33. Abandonner le concept de plus bas soumissionnaire au profit de critères liés à la qualité, à l'innovation, à l'expertise et socio-environnementaux
34. Réduire les délais de traitement et d'approbation des AO afin de stimuler la participation des entreprises aux marchés publics
35. Mettre en application les dispositions du projet de loi 12 afin de régler les délais de paiement dans l'industrie de la construction
36. Accélérer les actions en vue de réduire les barrières interprovinciales afin que les PME bénéficient du marché canadien



FCEI

**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires.™